

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/06/2013**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Monsieur Soleiman Berrada, a déclaré le 10 avril 2013, avoir reçu, le 8 avril 2013, par voie de transfert direct 413 560 actions Colorado, franchissant directement à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à ce transfert direct d'actions, Monsieur Soleiman Berrada détient :

- Directement 662 150 actions Colorado, soit 7,35% du capital de ladite société
- Indirectement, à travers la société Colbert Finances SA, 958 605 actions Colorado, soit 10,65% du capital.

La participation totale (directe et indirecte) de Monsieur Soleiman Berrada est de 18% dans le capital de Colorado.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Monsieur Soleiman Berrada envisage d'apporter les actions Colorado reçues, par voie de transfert direct, à la société Colbert Finances SA, actionnaire majoritaire de Colorado.